



---

## **Décembre 2012**

### **Refus d'une médiation préconisée en entreprise : l'entreprise sanctionnée**

La chambre sociale de la cour de cassation a rendu un arrêt à l'encontre d'une entreprise, aux motifs que son dirigeant a refusé une médiation proposée par l'inspection du travail pour résoudre des difficultés de fonctionnement entre deux de ses salariés. Le refus du dirigeant n'a pas été assorti d'une autre proposition de résolution du conflit.

Ce jugement met en évidence que la médiation en entreprise commence à prendre place dans les dispositifs courants de résolution des conflits.

[En savoir + sur le cas jugé](#)

### **Déploiement de la médiation en entreprise : Alter Nativ' rejoint Réseau Entreprendre Isère**

Alter'Nativ vient de rejoindre le réseau [Entreprendre Isère](#). Le réseau accueille avec intérêt la double compétence de dirigeant d'entreprise et de médiateur professionnel de Paul Vulin.

### **Exemple de conflit résolu par la médiation : problème relationnel entre 2 commerciaux**

Le service commercial d'une entreprise de production de biens d'équipements est composé de deux cadres âgés de 40 et 55 ans. La dégradation de leur relation, depuis 10 ans, est arrivée à un point tel qu'ils ne se parlent plus et se livrent une guerre féroce sur le terrain, au détriment des intérêts de l'entreprise.

[En savoir +](#)

---

Contact : Paul Vulin – [paulvulin@alter-nativ.eu](mailto:paulvulin@alter-nativ.eu) – 0 628 624 432

Cette newsletter est éditée par Alter Nativ'

Mentions légales / [S'abonner](#) / [Se désabonner](#) / [Envoyer un email à l'éditeur](#)